

GUIDE DES **BAILLEURS** POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT **2023**



SOMMAIRE

04 Introduction

10 Publics français

- 12 Agence française de développement
- 14 Collectivités territoriales françaises
- 16 Fonds français pour l'environnement mondial
- 18 Ministère de l'Europe et des affaires étrangères
- 20 Office français de la biodiversité

22 Privés français

- 24 1% pour la Planète
- 26 Fondation Alstom
- 28 Association française des parcs zoologiques
- 30 Fondation BNP Paribas
- 32 Fondation de France
- 34 Fondation GoodPlanet
- 36 Fondation Groupe EDF
- 38 Fondation d'entreprise Hermès
- 40 Fondation l'Occitane
- 42 Fondation de la Mer
- 44 Fondation Veolia
- 46 Fondation Yves Rocher
- 48 Fondation Humus
- 50 Lilo
- 52 Maisons du Monde Foundation
- 54 Pure Ocean Fund
- 56 Univet Nature

58 Publics étrangers

- 60 BIOPAMA (Programme pour la biodiversité et la gestion des aires protégées)
- 62 CEPF (Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques)
- 64 Commission de l'Union Européenne
- 66 Darwin Initiative
- 68 La Commission Américaine des Mammifères Marins
- 70 Norad
- 72 RRF (Fonds d'intervention d'urgence)
- 74 Save Our Species UICN
- 76 USAID
- 78 US Fish and Wildlife Service

80 Privés étrangers

- 82 Fondation Addax & Oryx
- 84 Arcus Foundation
- 86 BBVA Foundation
- 88 Blue Action Fund
- 90 The Conservation, Food & Health Foundation
- 92 Disney Conservation Foundation
- 94 Eurofins Foundation
- 96 European Outdoor Conservation Association
- 98 Fondation Audemars Piguet
- 100 Fondation Franklinia
- 102 Fondation Prince Albert II de Monaco (FPA2)
- 104 Gordon and Betty Moore Foundation
- 106 International Elephant Foundation
- 108 JRS Biodiversity Foundation
- 110 Mitsubishi Corporation Foundation for the Americas
- 112 Mitsubishi Corporation Fund for Europe and Africa
- 114 National Geographic Society
- 116 Oak Foundation
- 118 Paul M. Angell Family Foundation
- 120 Prince Bernhard Nature Fund
- 122 Rainforest Trust
- 124 Save Our Seas Foundation
- 126 SeaWorld and Busch Gardens Conservation Fund
- 128 Fondation Symphysis
- 130 The David and Lucile Packard Foundation
- 132 The Med Fund
- 134 The Mohamed bin Zayed Species Conservation Fund
- 136 The Nando and Elsa Peretti Foundation
- 138 The Waterloo Foundation (TWF)
- 140 Tinker Foundation
- 142 Turing Foundation

144 Pour aller plus loin

Rédaction : Magali Pausin (UICN Comité Français)

Coordination : Nicolas Salaün (UICN Comité français)

Directeurs de publication : Sébastien Moncorps (UICN Comité français)

Graphisme : Florence Blin

Dépôt légal : Juillet 2023

Citation du rapport : UICN Comité français (2023), Guide des bailleurs pour la conservation de la biodiversité dans les pays en développement. Paris, France

Photos : couverture et dos @ Unsplash



INTRO DUCTION

La lutte contre l'érosion de la biodiversité est, au même titre que la lutte contre le réchauffement climatique, une priorité mondiale.

L'érosion de la biodiversité a un impact considérable sur la production de services écosystémiques comme la fourniture en eau potable et en aliments sains ou la protection contre les risques naturels, des facteurs qui sont essentiels au bien-être humain.



D'après le dernier rapport de la Plateforme Intergouvernementale sur la Biodiversité et les Services Écosystémiques (IPBES, 2019), les progrès de plus de 80% des ODD sont menacés par l'érosion de la biodiversité étant donné que les ODD 14 (Vie aquatique) et 15 (Vie terrestre) constituent le socle commun à l'ensemble des autres ODD.

Selon l'IPBES, « la nature décline globalement à un rythme sans précédent dans l'histoire humaine - et le taux d'extinction des espèces s'accélère, provoquant dès à présent des effets graves sur les populations humaines du monde entier¹ ». Sur un total estimé de 8 millions d'espèces animales et végétales (dont 75 % d'insectes), environ 1 million sont (ou seront dans un avenir proche) menacées d'extinction, soit plus que jamais dans l'histoire de l'humanité. Tout ceci est en grande partie le résultat des actions humaines. Les trois quarts de l'environnement terrestre et environ 66 % de l'environnement marin ont été considérablement modifiés par l'homme. Plus d'un tiers de la surface terrestre et près de 75 % des ressources en eau douce sont désormais consacrées à la culture ou à l'élevage. Un tiers des stocks de poissons marins sont exploités à des niveaux non durables. En résumé, la biosphère est modifiée à une échelle et à un rythme sans précédent. Le principal facteur de cette dégradation est le besoin croissant de l'humanité en nourriture, énergie, eau et matériaux. Le changement climatique accélérera bon nombre de ces effets négatifs au cours des prochaines décennies².

Pour répondre à ces enjeux, un nouveau cadre mondial a été adopté à Montréal le 18 décembre 2022, avec pour objectif d'enrayer et d'inverser la perte de biodiversité que les objectifs d'Aichi fixés pour la période précédente (2011- 2020) ont échoué à contenir. Ce nouveau cadre est structuré autour de 4 objectifs de long terme, de 23 cibles

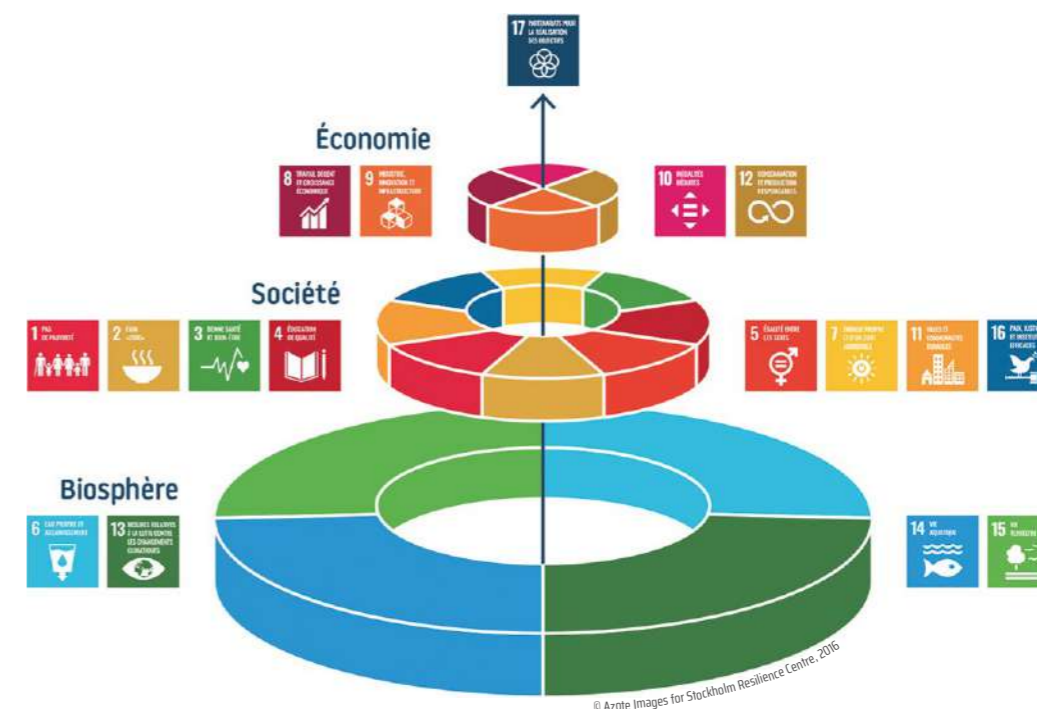
d'action et porte la vision de « vivre en harmonie avec la nature à horizon 2050 ». **Plus précisément, la Cible 19 vise à augmenter les ressources financières et mobiliser au moins 200 milliards de dollars par an d'ici 2030, dont au moins 20 milliards pour les pays en développement d'ici 2025 et 30 milliards d'ici 2030.**

En effet, la question du financement est un enjeu majeur et particulièrement urgent pour les nations en développement situées sous les tropiques, où le niveau de diversité biologique est le plus élevé et où les menaces à son maintien sont les plus grandes. Environ 80 % des espèces répertoriées dans le monde se trouvent dans les forêts tropicales humides, bien qu'elles ne couvrent qu'environ 6 % de la surface terrestre, soit moins de la moitié de la superficie qu'elles couvraient auparavant (WWF, n.d.). Pourtant, selon la FAO (2020), la déforestation et la dégradation des forêts se poursuivent à un rythme préoccupant, et contribuent de manière sensible à l'actuelle perte de biodiversité. Depuis 1990, on estime que quelque 420 millions d'hectares de forêts ont disparu par conversion de ces espaces à d'autres utilisations, même si le taux de déforestation montre un ralentissement sur les trois dernières décennies (FAO, 2020). Dans le même temps, de nombreux pays tropicaux en développement sont parmi les plus pauvres de la planète, avec des populations souvent importantes et en croissance rapide. En effet, selon l'ONU, « avec un taux de pauvreté des plus élevés, plus de personnes souffrent de malnutritions

dans les tropiques que partout ailleurs dans le monde » et on estime qu'en 2050, ce sera la région la plus peuplée au monde³. Ces pays sont devenus de plus en plus dépendants de l'aide extérieure pour répondre à leurs besoins en matière de développement alimentaire et économique, ainsi que pour les aider à conserver leurs ressources biologiques. Sans une attention accrue à ces deux aspects, la communauté mondiale risque de perdre des ressources naturelles d'une valeur inestimable. En outre, le développement économique durable exige la conservation et la gestion durable des ressources biologiques et des écosystèmes et, inversement, la préservation de ces ressources dans les pays en développement dépend de leur capacité à atteindre une croissance économique durable.

Pour répondre à ces enjeux globaux, les organisations de la société civile ont un rôle crucial à jouer. Les OSC engagées dans le secteur de la biodiversité couvrent un large spectre d'organisations hétérogènes et très diverses par leur statut, leurs géographies d'intervention, leurs missions, leur taille, ou encore leur modèle économique. Impliquées depuis de nombreuses années sur l'ensemble des problématiques liées à l'environnement et au développement, les OSC ont acquis des savoir-faire qui font d'elles des acteurs importants du changement pour l'atteinte des ODD. Elles soutiennent les actions concrètes et encouragent des approches participatives. Souvent « agiles », elles sont en capacité d'apporter des réponses dans les territoires, là où l'Etat et les services déconcentrés peuvent parfois être absents.

Le groupe de travail Pays en développement et biodiversité du Comité français de l'UICN⁴ (CF UICN) a été créé en 2017 afin de réunir de nombreux acteurs français, dont des OSC⁵, engagés dans des actions de conservation de la biodiversité dans les PED. Les OSC françaises de biodiversité disposent d'une bonne expertise sur les sujets de protection de la nature - qui est assez peu connue et reconnue au niveau national et international. Cette expertise porte notamment sur des thématiques comme la sauvegarde des espèces menacées, la gestion des aires protégées, la résolution des conflits entre les hommes et la faune sauvage, l'appui aux filières vertes, l'écotourisme ou encore l'éducation à l'environnement. Ces OSC peuvent par exemple alerter sur les menaces qui pèsent sur la biodiversité et la destruction de la nature, faire respecter le droit relatif à la biodiversité, être force de propositions vis-à-vis des acteurs publics et privés, gérer des milieux naturels, réaliser des inventaires et des études sur la biodiversité, etc... Leur but est d'agir pour que la société s'engage à préserver, conserver et restaurer l'environnement et la biodiversité. La grande majorité travaille en coopération et en partenariat avec des OSC locales dans les pays d'intervention. C'est une valeur ajoutée spécifique des OSC françaises (qui les différencie notamment des grandes OSC internationales) qu'il est important de soutenir pour pouvoir renforcer la société civile locale. Depuis 2021, pour répondre à leurs besoins, le projet SOBioDev⁶ est mis en œuvre par le CF UICN afin de les fédérer, les structurer et les valoriser.



1. IPBES website, Media Release: Nature's Dangerous Decline 'Unprecedented'; Species Extinction Rates 'Accelerating'

2. Global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services, IPBES, 2019.

3. <https://www.un.org/fr/observances/tropics-day>

4. Union Internationale de Conservation de la Nature

5. Annuaire des OSC françaises de biodiversité actives dans les pays en développement : https://uicn.fr/wp-content/uploads/2022/11/osc_web1611.pdf

6. Le projet SOBioDev (2021-2023) vise à structurer un collectif des OSC françaises de biodiversité agissant dans les pays en développement et bénéficie du soutien de l'AFD et de l'OFB.



Dans ce cadre, un objectif est dédié à encourager l'accès des OSC françaises de biodiversité actives à l'international à des financements adaptés à leurs besoins. Un panorama réalisé en 2018 avait mis en exergue les difficultés des OSC françaises à mobiliser des financements, publics et privés, qui répondent à leurs besoins et caractéristiques, en particulier pour les plus petites OSC. Elles font face à de nombreux obstacles dont :

- > Des montants unitaires publics trop importants ou des montants unitaires privés trop faibles pour des petites et moyennes OSC ;
- > Des conditions de co-financement contraignantes ;
- > Des durées de projet trop courtes pour des projets de biodiversité ;
- > Des procédures de sélection complexes et très lourdes ;
- > Des financements qui ne permettent pas de financer suffisamment les frais de fonctionnement et de structure des OSC.

C'est à ce titre que ce guide a été rédigé afin d'appuyer les OSC françaises de biodiversité actives dans les PED dans leur recherche de financement. Il vient en complément de l'étude de faisabilité menée en 2022-2023 pour identifier un nouveau mécanisme de financement en faveur de l'action des OSC pour la préservation de la biodiversité dans les pays en développement. Ce guide n'a pas vocation à être exhaustif mais il apporte un panorama assez complet des principaux bailleurs qui financent la biodiversité à l'international. **Pour effectuer cette sélection, nous sommes d'abord allés regarder les bailleurs actuels des OSC françaises de biodiversité actives dans les pays en développement. Dans un second temps, nous avons complété cette première liste par une veille stratégique en sélectionnant les bailleurs finançant des OSC françaises pour des actions dans les pays en développement à partir de 10 000 € par an.**

Nous espérons que ce guide permettra aux OSC de renforcer leur connaissance des bailleurs et de leur ouvrir de nouvelles perspectives pour soutenir davantage leur action à l'international. Il complète l'annuaire des OSC françaises de biodiversité actives dans les pays en développement⁷ afin d'améliorer l'interconnaissance entre les bailleurs et les porteurs de projets.

Bonne lecture !

7. Disponible ici : https://uicn.fr/wp-content/uploads/2022/11/osc_web1611.pdf

Vous trouverez dans ce guide, des fiches pour chaque bailleur, suivant la même organisation des informations.

Voici une page témoin avec l'ensemble des informations à retrouver et légendes :



Thématiques soutenues

- Accueil du public, valorisation pédagogique et écotourisme
- Adaptation/atténuation des changements climatiques
- Connaissance et suivi de la biodiversité (expertise naturaliste, inventaires...)
- Création/gestion/gouvernance des aires protégées (toutes catégories confondues)
- Développement rural, entrepreneuriat et filières durables
- Lutte anti-braconnage et trafics d'espèces
- Préservation/restauration d'écosystèmes et de milieux naturels
- Protection des espèces menacées
- Renforcement de capacités au Sud
- Résolution des conflits homme/faune
- Sensibilisation/Éducation à l'environnement

GUIDE FICHES





PUBLICS FRANÇAIS

Les bailleurs publics sont les principaux financeurs des actions en faveur de la biodiversité. Le financement mondial en faveur de la biodiversité est estimé entre 124 à 143 milliards US\$ par an, avec 80 à 85 % des financements provenant du secteur public⁸.

Pour la France, cette catégorie regroupe les ministères (en priorité, le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères et le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires), les opérateurs nationaux (comme l'Agence Française de Développement ou l'Office français de la biodiversité), les agences (Agences de l'eau, Ademe...), les services déconcentrés (DREAL...) ainsi que les collectivités territoriales et leurs groupements (Régions, départements, intercommunalités, communes...).

Les politiques françaises d'aide au développement en matière de biodiversité sont majoritairement portées par le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et les actions de l'Agence Française de Développement (AFD) ciblées sur la biodiversité.

Il est donc nécessaire de se renseigner sur chacun de ces acteurs en fonction de leurs en-

gagements (thématiques et géographiques) et de leurs dispositifs. Les deux modalités de soutien générales sont les suivantes :

- Par appels à projets (publiés sur les sites dédiés de chaque structure) ;
- Par conventions de partenariat (pour cela, il est nécessaire de nouer des contacts et relations afin de présenter son organisation et ses missions pour pouvoir bénéficier d'un soutien sur un projet spécifique ou plus largement sur le programme d'activités de l'organisation).

Pour plus d'informations :

- [Plateforme du gouvernement français dédié aux associations sur les subventions](#)
- [Guide du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères sur les subventions publiques pour la solidarité internationale](#)

8. Tobin-de la Puente, J. et Mitchell, A.W. (eds.), 2021. Petit Livre de l'investissement pour la Nature, Global Canopy : Oxford, p.40.



PRIVÉS FRANÇAIS

Lors du Conseil présidentiel du développement du 5 mai 2023, le Président de la République a annoncé la formalisation d'une stratégie française d'investissement solidaire et durable qui devra mobiliser davantage d'investissement privé, notamment dans la lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité.

En effet, le secteur de la philanthropie française est encore peu développé sur des actions d'aide à l'international (moins de 5% des fonds et fondations français sont actifs dans ce domaine) et lorsque c'est le cas, la majorité se concentre dans le domaine de la santé (plus de la moitié des apports des fonds et fondations dans l'aide internationale)¹⁰. Selon l'OCDE¹¹, la protection de l'environnement bénéficie de 5% des financements des fondations philanthropiques.

Il y a donc peu d'acteurs privés français finançant des actions de préservation de la biodiversité dans les pays en développement et il est donc recommandé d'aller solliciter des fondations peu actives dans ce domaine afin de les sensibiliser à cette question, encore trop peu méconnue.

En effet, les acteurs privés ont des stratégies d'intervention qui évoluent rapidement. Les deux modes d'actions principaux des fondations redistributives sont :

- La publication d'appels à projets ou l'ouverture de cycles de financements réguliers ;
- Le soutien à des partenaires existants de long-terme dans ce cas-là, il est préférable de nouer des liens avec la Fondation en prenant contact, présentant les activités de l'association et évaluer les opportunités de partenariats – c'est une démarche davantage proactive.

10. MEAE (2021) *Philanthropie et développement : État des lieux et stratégie de partenariat* : https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_drm_philanthropie_cle05117f.pdf

11. OCDE (2018), *La philanthropie privée pour le développement*



PUBLICS ÉTRANGERS

De nombreux financements publics étrangers sont disponibles, qu'ils soient multilatéraux (organisations internationales ou européennes, fonds mondiaux...) ou bilatéraux (Ministères et agences de développement ouvrant leurs financements à des OSC internationales ou d'autres nationalités œuvrant dans les PED).

En effet, 80 à 85% des financements actuels pour la préservation de la biodiversité au niveau mondial sont d'origine publique¹². Cependant, les fonds multilatéraux, principalement financés par des bailleurs publics sont souvent, et de façon croissante, abondés par des bailleurs privés.

Il est recommandé de se renseigner régulièrement sur les dispositifs existants car les stratégies d'intervention sont mouvantes avec des cibles qui évoluent (soutiens uniquement à des OSC locales...).

De plus, les montants unitaires de financements des bailleurs publics étrangers sont souvent importants et pas toujours adaptés à la capacité d'absorption des OSC. Cependant, les bailleurs étrangers peuvent déléguer des fonds à des intermédiaires ou à des agences nationales en mesure de redistribuer ces financements en plus petites enveloppes.

¹². Le Petit Livre de l'Investissement pour la Nature : www.globalcanopy.org/LittleBookFinance

An underwater photograph showing a vibrant coral reef in the foreground with various types of coral in shades of brown and orange. Above the coral, a large school of small, silvery fish swims in the clear blue water. In the background, a larger shark is visible, swimming towards the right. The overall scene is rich in marine biodiversity.

PRIVÉS ÉTRANGERS

Il existe une diversité de bailleurs privés étrangers, que ce soient des fondations ou de grandes entreprises internationales, des initiatives de zoos ou de diasporas. Chaque bailleur dispose de sa propre stratégie de financement, qui évolue avec le temps et qu'il est donc nécessaire d'aller consulter de façon régulière. La majorité des bailleurs privés étrangers travaillent en Anglais (dossiers de candidature, suivi des projets, échanges réguliers...) et il est donc indispensable pour les OSC de bien maîtriser la langue de Shakespeare pour pouvoir mobiliser leurs financements.

Comme pour les autres types de bailleurs, les bailleurs privés étrangers peuvent fonctionner sous la forme d'initiatives spécifiques, d'appels à projets ou à travers une démarche proactive visant à sélectionner les partenaires avec lesquels ils souhaitent collaborer.

C'est dans ce dernier cas que les activités de communication sur les projets menés se révèlent importantes et qu'il faut veiller à ne pas négliger la participation à des événements internationaux ou à contacter ces bailleurs pour se faire connaître et éventuellement nouer des partenariats.

POUR ALLER PLUS LOIN

Le financement de la biodiversité à vocation à s'accroître avec de plus en plus de bailleurs dédiés à cette thématique et le développement de démarches innovantes. L'Alliance pour la Finance de la Conservation (<https://www.conservaionfinancealliance.org/>) étudie ces sujets à travers quelques groupes de travail et met à disposition d'intéressantes ressources sur ce sujet.

Les Fonds fiduciaires pour la Conservation

Depuis la fin des années 1990, des Fonds Fiduciaires pour la Conservation ont également été créés afin de fournir des financements pérennes et réguliers en faveur de la conservation de la biodiversité. Ce sont des institutions financières indépendantes qui vont collecter des ressources auprès des institutions publiques et privées afin de les investir sur les marchés financiers et de redistribuer les rendements financiers au profit des aires protégées. Ce type de financement est en plein essor depuis quelques années. Par exemple, le Legacy Landscapes Fund (<https://legacylandscapes.org/>) vise à financer au moins 30 des hotspots de biodiversité les plus importants au monde d'ici 2030. Le Fonds mondial pour les récifs coralliens (<https://globalfundcoralreefs.org/>) se focalise sur la protection et la restauration de ces écosystèmes. Il existe aujourd'hui plus d'une centaine de Fonds fiduciaires pour la Conservation qu'il peut être intéressant d'investiguer.

Des ressources diverses sur les financements disponibles

Il s'avère donc essentiel de poursuivre une activité proactive de veille sur les financements et financeurs de la biodiversité. Coordination Sud a publié un guide sur les enjeux et recommandations des financements accessibles aux ONG françaises : <https://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/Financements-accessibles-aux-ONG-francaises-Enjeux-et-recommandations.pdf>.

Des bases de données recensant les différents bailleurs et opportunités de financement pour la préservation de la biodiversité se développent peu à peu comme la plateforme « Environmental Grants » (<https://www.environmental-grants.org/>) qui met à disposition une base de données de financements ainsi que plusieurs ressources sur ce sujet à destination des professionnels de la protection de l'environnement. BIOFIN (Initiative du Programme des Nations-Unies pour le Développement sur la finance de la biodiversité) a également lancé une plateforme recensant les ressources financières pour la biodiversité (Fire Database) accessible gratuitement et largement à tous publics : <https://fire.biofin.org/>.

Coordination Sud, la plateforme regroupant les OSC françaises de solidarité internationale effectue également une veille régulière sur les financements disponibles pour les organisations de solidarité internationale et a publié récemment un panorama des financements accessibles aux ONG françaises (<https://www.coordinationsud.org/document-ressource/panorama-des-financements-accessibles-aux-ong-francaises/>).

Nous espérons que ce guide vous sera utile et vous permettra de récolter les moyens financiers nécessaires à la réalisation de vos actions en faveur d'un « monde vivant en harmonie avec la nature ».



COMITÉ FRANÇAIS DE L'UICN

259-261 rue de Paris | 93100 Montreuil

uicn@uicn.fr

www.uicn.fr



Avec le soutien de

